

ces radio, les transports et services aériens, les transports et services maritimes, les services relatifs aux transports, les communications téléphoniques, les communications par câble, la radio et la télévision, les grains et les minoteries, les banques, les hôtels des compagnies de chemin de fer, l'uranium et les autres minerais. Je vous fais remarquer que ces industries ne sont pas parmi les plus pauvres. Les banques ne constituent certainement pas une industrie en mauvaise posture. Les employés des industries que je viens d'énumérer pourtant sont assujettis à la législation ouvrière fédérale. L'adoption en 1971 d'un bill qui porte que ces industries doivent verser un taux horaire d'au moins \$1.75 à leurs employés ne suffit pas.

Quand le ministre du Travail, à l'adoption de la loi la plus récente à cet égard, a augmenté le salaire minimal à \$1.65 l'heure, nous avons fait nombre d'observations quant à l'insuffisance de ce salaire. Nous avons signalé que les banques à l'époque comptaient un grand nombre d'employés qui gagnaient moins de \$1.65 l'heure. Ce fait a été consacré et relevé dans la presse et j'ai reçu une lettre du président d'une banque à charte importante qui me signalait que les chiffres sur l'ensemble des banques ne faisaient pas état du fait que certaines banques n'étaient pas autant à blâmer que d'autres. Je ne cherche pas à mettre au pilori une banque en particulier; cependant, même cette lettre mentionnait—et c'est pour cela que le président de cette banque défendait sa position—qu'il n'y avait que 550 employés qui touchaient moins de \$1.65 l'heure. Pourquoi les banques canadiennes devraient-elles employer des gens à moins de \$1.65 l'heure? Si, en vertu de l'ancienne loi, elles comptent à leur service des gens qui gagnent moins de \$1.65, nous pouvons être certains que le seul résultat de la nouvelle loi sera de porter leur rémunération horaire à \$1.75. Il ne serait que raisonnable de fixer à \$2 la rémunération horaire minimum de tous les employés assujettis aux dispositions du code fédéral du travail. La chose me paraît si évidente que, selon moi, il n'est pas nécessaire d'en discuter bien longtemps.

• (12.30 p.m.)

Je suis certain que tous les partis siégeant de ce côté-ci de la Chambre appuieront cette proposition. Les seuls députés de l'autre côté dont je connais l'opinion à ce sujet sont le député de Sault-Sainte-Marie (M. Murphy) et le député d'Essex (M. Whelan) et ils pensent tous les deux comme moi. Peut-être pourrions-nous en discuter un peu pour parvenir ensuite à un vote affirmatif et se rendre finalement à la raison en portant le salaire fédéral minimum à \$2 l'heure.

M. C. Terrence Murphy (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat. Le bill aura des effets sur tous les travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale, comme tout le monde le sait.

Le gouvernement fédéral occupe plus de 7 à 10 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne. En d'autres termes, le bill aura une portée directe sur 560,000 à 800,000 Canadiens. En admettant que 50 p. 100 des travailleurs relevant du gouvernement fédéral sont syndiqués, le bill a une extrême importance pour 280,000 à 400,000 travail-

leurs canadiens non syndiqués qui, de fait, n'ont accès à aucune table de négociation. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, les députés devraient parler au nom des travailleurs non syndiqués et examiner le bill comme nous étudierions une convention collective qui nous aurait été soumise pour approbation en tant que représentants des pauvres qui travaillent et qui n'ont pas voix au chapitre.

Nous devons convenir que ce bill envisagé sous cet angle, comporte de nombreux points intéressants. Ainsi, il renferme des dispositions relatives à la cessation d'emploi collective, à la cessation d'emploi individuelle, à l'indemnité de départ, et contient une disposition toute nouvelle et attendue depuis longtemps qui interdit la mise à pied de tout employé pour la seule raison qu'une saisie-arrêt de son traitement a été ordonnée. Le bill prévoit aussi des congés payés, des jours fériés et 17 semaines de congé de maternité; ce dernier point est un pas en avant et un indice de progrès.

Comme l'a dit mon préopinant, le bill comporte un point malheureux, et c'est celui du salaire minimum. Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le bill prévoit une hausse de seulement 10 c. l'heure et porte le salaire plancher à \$1.65. Cette hausse équivaut à seulement 6.06 p. 100 ou à \$208 par année. Elle assurera une rémunération annuelle totale de \$3,640 seulement aux travailleurs qui touchent le salaire minimum. Voilà un chiffre très intéressant vu que le Conseil économique du Canada a signalé que le seuil de la pauvreté pour la famille canadienne moyenne se situe à \$3,750 par an. Si la mesure devenait loi, elle garantirait un salaire inférieur à ce que le Conseil économique du Canada définit comme étant le point de démarcation de la pauvreté au Canada.

Si nous nous considérons comme les représentants des ouvriers pauvres à une négociation, le fait d'accepter cette augmentation de 10 c. l'heure, signifierait que nous sommes disposés à maintenir dans la misère tous ceux qui travaillent au salaire minimum. Combien sont-ils? D'après les derniers calculs, la législation fédérale couvrirait 11,519 travailleurs au salaire minimum. Cela ne comprend que les travailleurs. Des milliers d'autres en souffrent aussi; ce sont les membres de leurs familles.

Où travaillent-ils, ces 11,519? Nous ne savons pas où ils travaillent tous, mais comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a signalé, il y a seulement un an, 40 p. 100 d'entre eux travaillaient dans les banques à charte, dans tous les coins du pays. D'après les états financiers que j'ai vus depuis quelques années, ou du moins depuis 14 mois, ces banques ne sont certes pas assaillies par les créanciers, loin de là. Leurs bénéficiaires accusent des augmentations de 20 à 35 p. 100 par année.

Les arguments ne manqueront pas pour défendre cette hausse de 10c. l'heure au maximum. La principale raison—et elle est de poids pour le gouvernement actuel—est sans doute que l'écart entre le salaire minimum prévu par le gouvernement fédéral et les salaires minimums des provinces serait trop grand, ce qui mettrait les provinces dans l'embarras. Si tel est le cas, il est temps, à mon avis, d'un peu les secouer.

Des voix: Bravo!